

# Justice pour les peuples et pour la planète

---

Mettre fin à l'ère de l'emprise,  
de la collusion et de l'impunité  
des entreprises

---

**GREENPEACE**



## Résumé

Ce rapport démontre la nécessité d'une action urgente pour établir une **justice pour les peuples et pour notre planète**, et **mettre fin à l'emprise, à la collusion et à l'impunité des entreprises**. Si les gouvernements adoptent les **principes pour une responsabilité des entreprises** présentés dans ce rapport comme règles contraignantes, il en naîtra une planète plus verte, plus pacifique et plus juste pour nous tous.

### Les dix principes pour une responsabilité des entreprises sont les suivants:

1. Ce sont les peuples et l'environnement, et non les entreprises, qui doivent être au cœur de la gouvernance et de la vie publique.
2. La participation du public doit être inséparable de l'élaboration de toute politique.
3. Les États doivent abandonner les politiques qui portent atteinte à l'environnement et aux droits humains.
4. Les entreprises doivent être assujetties à des règles contraignantes, tant dans leur pays d'origine que là où elles exercent leurs activités.
5. Les États doivent exiger de leur part des audits préalables et une reconnaissance de responsabilité couvrant tout le cycle de vie de leurs produits et services.
6. Les États doivent promouvoir un cercle vertueux en interdisant aux entreprises d'exercer à l'étranger des activités qui sont interdites dans leur pays d'origine en

raison des risques pour l'environnement ou les droits humains qu'elles présentent.

7. Les États doivent établir des politiques qui garantissent la transparence, notamment dans le commerce, la fiscalité, la finance et l'investissement, de toutes les activités ayant un impact sur l'environnement et les droits humains qui sont menées par des entreprises ou par les pouvoirs publics.
8. Les sociétés et les personnes qui dirigent des entreprises doivent être tenues responsables des atteintes à l'environnement et aux droits humains commises par celles-ci dans leur pays d'origine ou à l'étranger.
9. Les personnes touchées par des atteintes à l'environnement et aux droits humains doivent se voir garantir un droit d'accès aux recours possibles, y compris dans les pays d'origine des entreprises le cas échéant.
10. Les États doivent en fait appliquer les cadres réglementaires et les politiques qu'ils instaurent.

Il ne s'agit pas là de changements radicaux dans notre système juridique et politique. Ce sont des conditions préalables attendues depuis longtemps pour que les peuples et notre planète puissent prospérer pacifiquement dans les générations à venir. Ce rapport met en lumière l'urgence des problèmes systémiques auxquels nous sommes confrontés et montre comment des réformes simples pourraient apporter de grands changements à l'échelle mondiale.

À travers **20 études de cas sur l’emprise, la collusion et l’impunité des entreprises**, ce rapport montre comment leur pouvoir, en l’absence de ces principes, a été utilisé à maintes reprises pour violer les droits humains et environnementaux. Ces études exposent les méfaits des entreprises en matière de déforestation, de pollution de l’eau et de l’air, de pollution plastique, de décharge de déchets, de déversements de produits chimiques, de catastrophes nucléaires, de violations des droits des autochtones, de répression civique et juridique des défenseurs de l’environnement et des droits humains, d’évasion fiscale, de corruption, de négation du changement climatique et de manipulation frauduleuse du débat public. Les entreprises considérées dans ces études sont ACS Group (Grupo Cobra), les “Carbon Majors” (47 entreprises)<sup>1</sup>, DowDuPont, Energy Transfer Partners, Exxon, Gabriel Resource, Glencore, Grupo Bimbo, Halcyon Agri (Sudcam), ICIG (Miteni), Keskinoglu, Monsanto, Nestlé, Novartis (Sandoz), Resolute Forest Products, Rosatom, Groupe Schörghuber (Ventisqueros), Total, Trafigura et Volkswagen.

Les gouvernements doivent cesser de protéger les intérêts des entreprises et mettre un terme à la collusion qu’ils entretiennent avec elles. Ils doivent prendre des mesures pour protéger les droits et les intérêts des peuples et de notre planète. Les atteintes à l’environnement et aux droits humains ne sont pas une conséquence inévitable de notre économie politique. Le **fossé de gouvernance** provoqué par la mondialisation de l’économie n’est pas un phénomène naturel, sinon une option choisie par les décideurs politiques. Cela signifie qu’une action de l’État pourrait limiter l’emprise des entreprises et faire disparaître ce fossé. Les cas présentés dans le présent rapport démontrent que l’impunité dont jouissent des entreprises pour les destructions environnementales et les violations des droits humains qu’elles commettent trouvent leur cause dans le système économique et juridique actuel. La faillite de l’État à protéger les droits humains et environnementaux est causée par l’intervention des entreprises auprès des décideurs politiques et des institutions étatiques. Ces derniers refusent en conséquence d’implémenter des cadres de responsabilité

et de faire payer les entreprises. L’échec manifeste des codes volontaires et de l’autorégulation de ces dernières pour protéger les droits humains ou environnementaux a entraîné une nouvelle demande publique de règles contraignantes.

Dans le chapitre deux, nous présentons la manière dont les États ont favorisé, volontairement ou non, le développement du **pouvoir des entreprises**. Une soumission des États à leurs intérêts est à la base de choix politiques malavisés, lesquels ne sont pas dus à un manque d’information. Le droit des sociétés, les règles fiscales et commerciales ainsi que la structure de l’investissement procurent des droits étendus aux activités commerciales, et nuisent aux droits humains et aux frontières planétaires. Ce cadre économique international sape la capacité des États à réguler l’activité des entreprises en vue de protéger les droits humains et environnementaux, et ruine leurs efforts pour augmenter suffisamment leur revenu intérieur et offrir ainsi cette protection. Une élaboration des politiques à huis-clos et des partenariats public-privé permettent à de puissants gouvernements d’abuser les forums internationaux pour promouvoir les agendas de certaines entreprises, sabotant au passage des politiques de développement durable et de protection du climat.

**Les États et leurs institutions** se sont transformé en instruments facilitant les investissements internationaux et les programmes des grandes entreprises. Les sociétés transnationales (STN) et leurs pays d’origine résistent aux codes contraignants, poursuivant une contre-stratégie de rédaction et de promotion de normes non contraignantes.

**Les traités économiques**, tels que les traités fiscaux, de négoce ou d’investissement offrent aux entreprises des protections d’une nature telle qu’aucune personne ou autre groupe social n’en jouit de semblables. Ces traités sont généralement contraignants et hautement exécutoires, contrairement aux cadres de responsabilité des entreprises qui ne sont pas applicables par un tribunal ou par la loi. Les traités relatifs aux droits humains et environnementaux ne bénéficient pas non plus du type de mécanismes d’application internationaux mis en place pour protéger les investissements des entreprises.

**Le système d’imposition international**, avec ses paradis fiscaux, conduit les grandes entreprises à accumuler d’énormes profits à l’étranger, causant une spéculation et des risques financiers systémiques, tout comme des inégalités économiques. Les États compensent les pertes fiscales de ces revenus non déclarés par des impôts sur les salariés et sur la consommation, engendrant ainsi encore plus d’inégalités économiques.

Les principes de base du **droit des sociétés**, la liberté d’établissement, la responsabilité limitée, la personnalité morale et le principe d’entité juridique distincte ainsi que la non reconnaissance des groupements d’entreprises par la loi confèrent aux actionnaires et aux directeurs généraux une quasi-immunité de fait lorsqu’il s’agit de responsabilité légale vis-à-vis d’activités commerciales nuisant à l’environnement, aux travailleurs ou aux communautés. Ont également été organisés massivement l’évasion et l’évitement fiscal, ce qui conduit à des pertes annuelles de revenus publics de milliers de milliards d’euros à l’échelon international. Au cœur de la défaillance des entreprises quant au respect des peuples et de notre planète, il y a l’érosion du principe originaire selon lequel les activités des entreprises devraient servir le bien public.

**Les atteintes à l’environnement et aux droits humains** ne sont pas une conséquence inévitable de notre économie politique – le système est brisé. L’absence de considération pour les intérêts publics lors de prise de décisions dans la régulation des activités commerciales a conduit à concentrer la valeur et le pouvoir dans les mains des entreprises transnationales; un cercle vicieux s’est instauré de ce fait, par lequel la croissance de la valeur des entreprises influe sur la prise de décision des États, ce qui conduit à une nouvelle concentration de valeur.

Au chapitre trois, nous examinons les **obstacles à la justice** auxquels sont confrontés les personnes qui réclament réparation pour des actes commis par des entreprises. Les recours et les poursuites efficaces contre des entreprises associées à des catastrophes environnementales, des impacts négatifs sur la santé et des violations des droits humains sont rares. En faisant le compte-rendu de la lutte pour la justice, nous montrons comment quatre obstacles se combinent pour créer un système d’impunité des entreprises: le manque d’information, le manque de règles contraignantes, le manque d’application et les défis présentés par les juridictions extraterritoriales.

Le premier obstacle, **le manque d’information**, provient du fait que le droit des sociétés confère aux entreprises plus de droits qu’aux personnes, ce qui leur permet d’obscurcir les structures de propriété et d’éviter la responsabilité. La profonde inégalité des ressources entre les grandes entreprises et les personnes qui doivent supporter les conséquences de leurs activités commerciales constitue un obstacle majeur pour obtenir les informations nécessaires à garantir le respect des procédures protégeant leurs intérêts.

Le deuxième obstacle est **l’absence de règles contraignantes**. Cette insuffisance de la réglementation nationale et internationale concernant la conduite des affaires signifie que les conseils d’administration ne tiennent pas suffisamment compte des droits humains et des préoccupations environnementales lorsqu’il s’agit de planification de haut niveau. Il s’agit d’un cercle vicieux qui induit un comportement toujours plus irresponsable, les conséquences pour les administrateurs ou les propriétaires d’entreprises faisant défaut. Les grandes entreprises peuvent utiliser des personnalités juridiques distinctes de celles de leurs filiales et sous-traitants pour éviter d’être tenues responsables par une cour de justice. Ainsi, les mécanismes non judiciaires ne sont généralement efficaces que si l’entreprise est prête à opérer des changements.

Le troisième obstacle est **l’absence d’application** même dans les cas où existent des règles claires. Outre que les gouvernements manquent fréquemment d’intérêt dans la poursuite des entreprises malfaisantes, l’application des normes environnementales ou des droits humains peut se voir compromise par des accords de commerce et d’investissement ainsi que par les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États. Les grandes entreprises et les États peuvent également s’entendre pour réprimer des protestations légitimes, en usant de poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP). Il peut être également difficile de faire appliquer un jugement en raison de la responsabilité limitée des entreprises, celle-ci rendant presque impossible la poursuite d’actionnaires en dommages-intérêts par un demandeur.

1. Alpha Natural Resources, Anadarko, Anglo American, Apache, Arch Coal, BG Group, Bhp Billiton, Bp, Canadian Natural Resources, Cemex, Chevron, Conoco Phillips, Consol Energy, Devon Energy, Encana, Eni, Exxonmobil, Freeport Mcmoran, Glencore, Heidelbergcement, Hess, Holcim, Husky Energy, Italcementi, Kiewit, Lafarge, Lukoil,

Luminant, Marathon, Murphy Oil, Murray Energy, North American Coal, Occidental, Omv Group, Peabody Energy, Rag, Repsol, Rio Tinto, Rosneft, Rwe, Sasol, Shell, Suncor, Taiheiyō Cement, Total, Uk Coal, Westmoreland Coal, voir aussi [http://climateaccountability.org/carbon\\_majors.html](http://climateaccountability.org/carbon_majors.html)

G20 Group Action Day in Duesseldorf  
Greenpeace Group Action Day for G20  
Summit along the Rhine promenade in  
Duesseldorf. Greenpeace presents its G20  
campaign slogan "Planet Earth First" and  
offers the public the chance to create their  
own banners and signs for civil protests  
during the G20 summit in Hamburg  
beginning with the "Protestwelle" ("Protest  
Wave") on July 2nd. The aim is to use  
people power to demand social justice,  
effective climate protection, fair world trade  
and stronger democracy worldwide of the  
world leaders. Planet Earth First Stencil on  
the ground.

PLANET  
EARTH FIRST



Le quatrième obstacle que nous identifions est  
**l'inefficacité de la compétence extraterritoriale.**

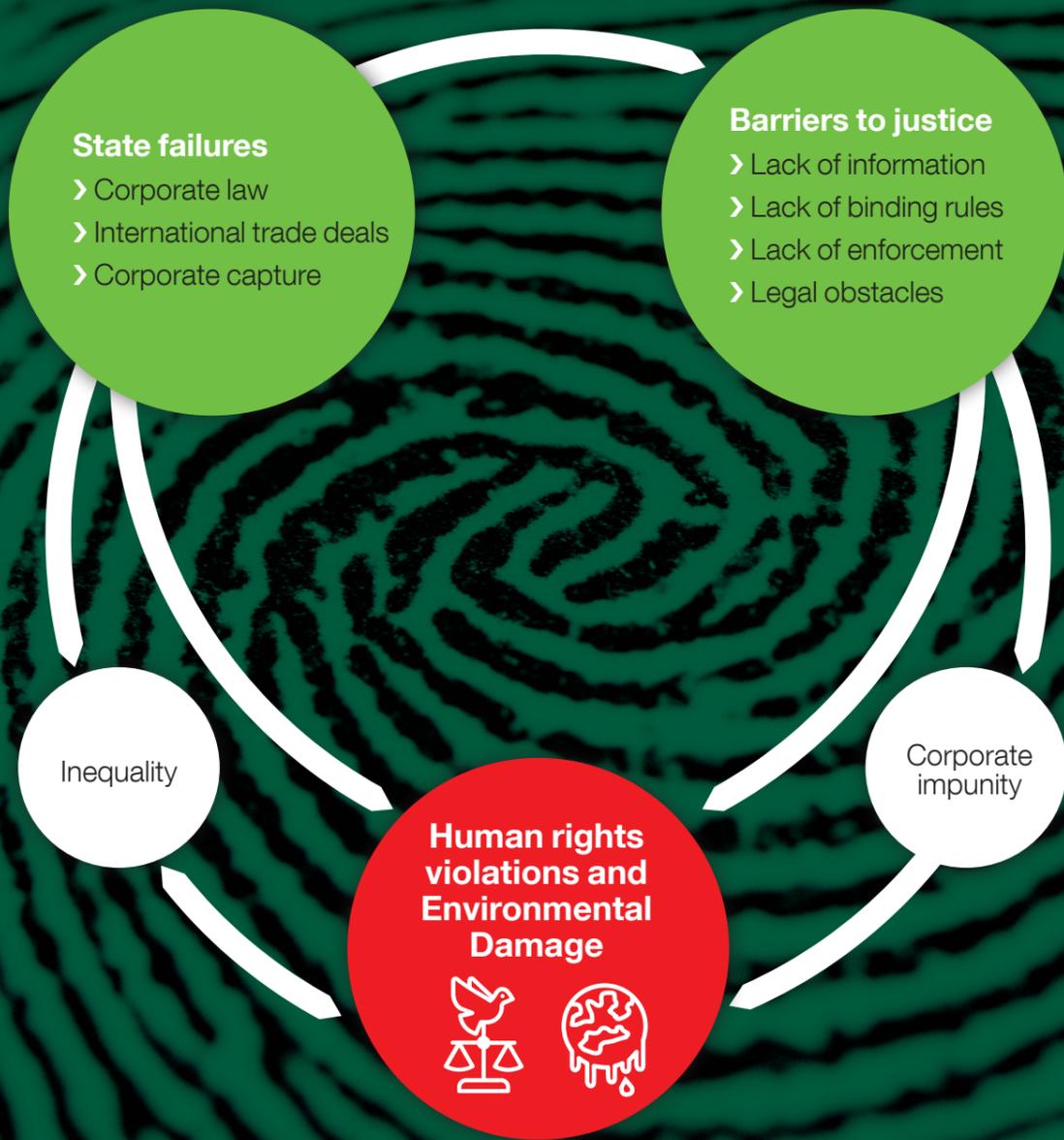
Dans des cas ayant une dimension transfrontalière, les personnes en quête de justice peuvent rencontrer des obstacles d'ordre juridique et juridictionnel tant dans le pays où s'est produite la violation (pays hôte) que dans le pays abritant le siège de la société (pays d'origine). Ainsi, accéder à la justice dans le pays d'origine d'une STN peut s'avérer tout aussi difficile que dans un pays hôte. Déterminer les responsabilités du pays d'origine et du pays d'accueil ainsi que la réglementation extraterritoriale est essentiel pour empêcher les entreprises d'abuser des droits humains dans d'autres pays que leur pays d'établissement. À cet égard, la promulgation de lois ayant une dimension extraterritoriale est donc cruciale.

Dans le chapitre quatre, nous présentons les **dix principes de la responsabilité des entreprises** mentionnés plus haut que les gouvernements doivent adopter pour garantir une justice envers les peuples et notre planète. Nous proposons des réformes spécifiques pour mettre en œuvre ces principes, et envisageons la façon dont les résultats de nos études de cas auraient changé si ces principes avaient été respectés.

Les peuples réclament et continueront de réclamer justice face à l'impunité constante des entreprises. Le retrait croissant du public de toute participation politique, et en particulier de la prise de décisions concernant l'investissement et la réglementation des entreprises, est au cœur de ce problème. Un nouveau modèle

économique qui n'encourage pas l'externalisation des coûts et qui prévoit une prise de décision plus participative n'est plus un idéal, mais une nécessité. La demande commune à toutes les luttes et mouvements est la suivante: les entreprises doivent être réglementées, dans l'intérêt public. Quant aux États, ils devraient refléter les droits et les intérêts publics à long terme. En vertu du droit international, ils ont déjà l'obligation de prévenir et d'atténuer les violations des droits humains commises par les entreprises, et d'assurer des possibilités d'y remédier. L'échec flagrant des codes volontaires et de l'autorégulation des entreprises dans la protection des droits humains ou de l'environnement renouvelle par ailleurs l'exigence de règles contraignantes.

Le changement nécessaire est axé sur les peuples, et mondial. Il implique des personnes qui réclament une économie orientée vers le bien public et une régulation des entreprises, de sorte qu'elles servent un public plus large et des intérêts à long terme. Ensemble, nous pouvons créer des sociétés et des économies qui mènent à un avenir vert et pacifique, et procurent la prospérité dans les frontières planétaires.



**Protest at Standing Rock Dakota Access Pipeline in the US** A phalanx of National Guard and police advance toward a water protector holding an eagle feather at a camp near the Standing Rock Reservation in the direct path of the Dakota Access pipeline (DAPL) where 117 people were arrested.

## 20 cases of corporate capture, collusion and impunity

#	Cas	Description	Siège	Lieu des infractions	Principes concernés
1	<b>ACS Group (Grupo Cobra)</b>	La société d'infrastructures industrielles espagnole Cobra (groupe ACS) a soutenu la construction d'une centrale hydraulique, en dépit de son impact sur les droits humains de communautés autochtones au Guatemala.	Espagne	Guatemala	1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10
2	<b>Carbon Majors*</b>	La commission philippine des droits humains enquête sur 47 «majors du carbone» pour leur contribution au changement climatique et pour les violations des droits humains qui en résultent.	multiple	Philippines, toute la planète	1, 2, 5, 8, 9
3	<b>DowDuPont</b>	Des décennies après la catastrophe de Bhopal qui a tué 20 000 personnes, affecté un demi-million d'autres et contaminé l'approvisionnement local en eau, les victimes n'ont toujours pas pu obtenir justice ou réparation de la part du géant de l'industrie chimique DowDuPont. Le processus est rendu encore plus difficile par la survenue d'une série de rachats et de fusions.	États-Unis	Inde	4, 5, 8, 9, 10
4	<b>Energy Transfer Partners</b>	En développant le controversé North Dakota Acces Pipeline, la compagnie pétrolière Energy Transfer Partners ignore les droits des communautés autochtones, emploie des entreprises de sécurité brutales et mène des poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP) pour écraser les dissidents.	États-Unis	États-Unis	2,3,5,8,9
5	<b>Exxon</b>	Exxon savait dès les années 1980 que le changement climatique est une réalité causée par les combustibles fossiles. Cependant, l'entreprise a choisi d'inclure le public en erreur à ce sujet pour protéger ses profits.	États-Unis	États-Unis, toute la planète	1, 2, 5, 8, 9
6	<b>Gabriel Resource</b>	Après que la Roumanie ait empêché la société minière canadienne Gabriel Resources de développer une mine d'or et d'argent à ciel ouvert pour des raisons environnementales, Gabriel Resources lui a réclamé 4,4 milliards de dollars en contournant les tribunaux nationaux.	Canada	Roumanie	1, 2, 3, 5, 6, 7
7	<b>Glencore</b>	Le géant minier Glencore a usé intensivement de structures d'entreprise complexes et de paradis fiscaux pour priver les pays en développement de recettes fiscales, tout en étant fréquemment accusé de violations des droits humains et environnementaux dans le cadre de ses activités.	Suisse	Toute la planète	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
8	<b>Grupo Bimbo</b>	La pression publique a convaincu le Grupo Bimbo, une transnationale mexicaine de produits boulangers, de réduire l'utilisation de pesticides dans sa chaîne d'approvisionnement et d'adopter sur le marché mexicain les mêmes normes de qualité plus élevées qu'il applique dans d'autres pays.	Mexique	Mexique	1, 3, 5
9	<b>Halcyon Agri (Sudcam)</b>	Sudcam, une filiale de la société Halcyon Agri basée à Singapour, est responsable de la dévastation de forêts au Cameroun, qui entraînent la dépossession des terres communautaires et ont un impact sur les droits humains, y compris ceux des populations autochtones Baka.	Singapour	Cameroun	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
10	<b>ICIG (Miteni)</b>	La société italienne de produits chimiques Miteni, filiale d'International Chemical Investors Group (ICIG), a contaminé le sol et l'eau sur une superficie d'environ 200 km2, portant atteinte à plus de 350'000 personnes sans que les autorités italiennes n'aient procuré la moindre voie de recours.	Luxembourg	Italie	1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10
11	<b>Keskinoğlu</b>	Le producteur de poulet Keskinoğlu a utilisé une SLAPP pour épuiser les ressources de la société civile lorsque ses méthodes de production furent critiquées.	Turquie	Turquie	1, 2, 3

#	Cas	Description	Siège	Lieu des infractions	Principes concernés
12	<b>Monsanto</b>	Les efforts déployés par la firme agrochimique américaine Monsanto pour promouvoir les OGM au Mexique, lesquelles incluent un lobbying intensif, ont conduit à des violations des droits des peuples autochtones.	États-Unis	Mexique	1, 2, 5, 6, 8, 9
13	<b>Nestlé</b>	Les emballages produits par l'entreprise suisse de produits alimentaires et de boissons Nestlé entraînent d'énormes quantités de pollution par le plastique, pour lesquelles l'entreprise n'assume aucune responsabilité.	Suisse	Philippines	1, 2, 5, 6
14	<b>Novartis (Sandoz)</b>	En externalisant la production pharmaceutique dans des pays ayant une faible législation anti-pollution, des entreprises comme Sandoz, filiale du groupe suisse Novartis, contribuent à l'émergence de «superbactéries» responsables de 700 000 décès chaque année.	Suisse	Inde	1, 2, 4, 5, 6, 8, 9
15	<b>Resolute Forest Products</b>	Resolute Forest Product a utilisé de manière agressive des poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP) pour dissuader les critiques.	Canada	Canada	3
16	<b>Rosatom</b>	L'entreprise russe nucléaire Rosatom a été responsable d'une série d'accidents nucléaires dans son complexe de Mayak pour lesquelles les victimes n'ont pu obtenir justice ou réparation, en partie à cause de l'impunité dont jouit la compagnie publique devant les tribunaux russes.	Russie	Russie	1, 2, 5, 7, 8, 9, 10
17	<b>Schörghuber group (Ventisqueros)</b>	La société chilienne de produits de la pêche Ventisqueros, détenue par le Groupe allemand Schörghuber, n'a pas mené d'audit préalable et est devenue complice d'une catastrophe écologique dans le sud du Chili.	Allemagne (Chili)	Chili	4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
18	<b>Total</b>	La compagnie pétrolière et gazière Total a proposé un important projet de forage extracôtier sans faire d'audit préalable concernant de possibles impacts sur l'environnement et les droits humains.	France	Brésil	1, 2, 4, 5, 6
19	<b>Trafigura</b>	Après que le négociant en pétrole Trafigura ait éliminé des déchets toxiques en Côte d'Ivoire et provoqué une crise de santé publique, les faiblesses du système juridique ont fait que de nombreuses victimes se sont vu refuser l'accès à la justice et n'ont pas obtenu réparation.	Singapour	Côte d'Ivoire	4, 5, 6, 8, 9, 10
20	<b>VW</b>	Les trucages systématiques des tests d'émissions de Volkswagen ont donné lieu à des milliards de dollars d'indemnisation aux États-Unis, mais à presque aucune pénalité en Europe en raison de différences dans l'application de la loi et des possibilités légales de recours.	Allemagne	Allemagne, toute la planète	1, 2, 5, 7, 8, 9, 10

### Principe

- 1: Ce sont les peuples et l'environnement, et non les entreprises, qui doivent être au cœur de la gouvernance et de la vie publique.
- 2: La participation du public devrait être inséparable de l'élaboration de toute politique.
- 3: Les États devraient abandonner les politiques qui portent atteinte à l'environnement et aux droits humains.
- 4: Les entreprises devraient être assujetties à des règles contraignantes, tant dans leur pays d'origine que là où elles exercent leurs activités.
- 5: Les États devraient exiger de leur part des audits préalables et une reconnaissance de responsabilité couvrant tout le cycle de vie de leurs produits et services.

- 6: Les États devraient promouvoir un cercle vertueux en interdisant aux entreprises d'exercer à l'étranger des activités qui sont interdites dans leur pays d'origine en raison des risques pour l'environnement ou les droits humains qu'elles présentent.
- 7: Les États devraient établir des politiques qui garantissent la transparence, notamment dans le commerce, la fiscalité, la finance et l'investissement, de toutes les activités ayant un impact sur l'environnement et les droits humains qui sont menées par des entreprises ou par les pouvoirs publics.
- 8: Les sociétés et les personnes qui dirigent des entreprises devraient être tenues responsables des atteintes à l'environnement et aux droits humains commises par celles-ci dans leur pays d'origine ou à l'étranger.

- 9: Les personnes touchées par des atteintes à l'environnement et aux droits humains devraient se voir garantir un droit d'accès aux recours possibles, y compris dans les pays d'origine des entreprises le cas échéant.
- 10: Les États doivent en fait appliquer les cadres réglementaires et les politiques qu'ils instaurent.

# GREENPEACE

**Greenpeace International**

Ottho Heldringstraat 5  
1066 AZ Amsterdam  
The Netherlands

Greenpeace is an independent global campaigning organisation that acts to change attitudes and behaviour, to protect and conserve the environment and to promote peace.

[greenpeace.org](http://greenpeace.org)

